

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2018

L'An deux mille dix-huit, le 5 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Annie DHÉNIN, Alexandre DALLA-MUTTA, Daniel MICLO, Stéphane AGUETTAZ, David BOUVET, Philippe FANTIN

Etaient excusés : Cécile DEBRION, Nadège VILLIERMET, Arnaud DEVIN (pouvoir à Stéphane AGUETTAZ), Raymond BILLIET.

Etaient absents : Patricia VILLARD, Didier BAIDO

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Communauté de Communes Cœur de Savoie : modification des statuts = modification du périmètre assainissement**
- ✓ **Communauté de Communes Cœur de Savoie : approbation du rapport de la CLECT**
- ✓ **Communauté de Communes Cœur de Savoie : attribution de compensation 2018**
- ✓ **SPA : évolution de la convention fourrière**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : David BOUVET

Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 septembre 2018

1- Communauté de Communes Cœur de Savoie : modification des statuts = modification du périmètre assainissement :

La loi du 3 août 2018 (dite loi Ferrand) impose la modification du périmètre de la compétence assainissement.

La compétence assainissement devient « assainissement des eaux usées ». Ainsi les eaux pluviales urbaines, dont le contour reste très vague et très associé à la voirie, devient une compétence facultative. La modification des statuts a donc pour objet de rendre la compétence « eaux pluviales urbaines » aux communes.

Il est précisé que la Communauté de Communes Cœur de Savoie assurera l'entretien pour les réseaux unitaires. Une répartition entre la commune et la Communauté de Communes sera effectuée pour le financement de cet entretien.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie applicable au 1er janvier 2019.

2- Communauté de Communes Cœur de Savoie : approbation du rapport de la CLECT :

La CLECT s'est réunie le 11 septembre 2018 afin d'examiner les modalités de transfert de charges au titre des 5 compétences suivantes :

- Zones d'activités économiques
- Accueil périscolaire du mercredi
- MSAP
- GEMAPI
- Eaux pluviales urbaines

La CLECT ainsi que le conseil communautaire ont adopté le rapport.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les transferts de charges définis dans le rapport.

3- Communauté de Communes Cœur de Savoie : attribution de compensation 2018 :

Pour 2018 le montant de la compensation pour la commune de CHAMOUX SUR GELON est de 177 258 €

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la révision libre des attributions de compensation et approuve le montant d'attribution de compensation pour l'année 2018.

4- SPA : évolution de la convention fourrière :

Monsieur le Maire rappelle la convention fourrière signée avec la SPA le 16 juin 2015.

Il donne lecture du courrier de la SPA demandant une évolution des conventions fourrière. En effet, ces conventions n'ont pas évolué depuis 20 ans tant au niveau tarif qu'au niveau fonctionnement.

C'est pourquoi la SPA propose une nouvelle convention en indiquant les nouveaux tarifs et rappelant le règlement de fonctionnement de la structure.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'évolution de la convention et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

DIVERS

- **Assurance complémentaire pour les habitants (AXA) : le conseil municipal décide de ne pas adhérer à ce projet et ne souhaite pas intervenir dans ce dossier.**
- Lecture d'un courriel d'un administré concernant la circulation sur la « rue des Quatre Sétives » Il est proposé de faire une demande de prêt à la Préfecture d'un radar pédagogique afin d'avoir une idée sur le nombre de véhicules et de leur vitesse sur cette rue.
- Bâtiment administratif : il a été vandalisé une nouvelle fois : portes fracturées et fils arrachés. Une plainte a été déposée en gendarmerie.
- JEP : le bilan est très satisfaisant tant au niveau des visites de l'église et de la Chapelle Notre Dame des Grâces qu'au spectacle proposé par la compagnie Autochtone ainsi que l'apéritif servi à l'issue de la représentation.
Annie DHÉNIN rappelle que ce sont ces dernières JEP et qu'elle souhaite passer le flambeau.
- Le tableau du Maître Autel est parti en laboratoire pour une restauration
- Marché de Noël : Demande à faire par David BOUVET auprès de Gildas le Clown pour l'animation. Devis accepté pour Montgaren Farm (poneys – père Noël). Prévoir une réunion avec les associations participantes, les commerçants et les élus. Qui prendra en charge le Téléthon ?
- Parking cimetière : Relancer la société VIAL pour effectuer le bornage
- Bulletin municipal : Prévoir un article pour le DACS (Déplacement Associatif Combe de Savoie)
- Chamoux Sport Foot : intervention du Président du Club au sujet de :
 - o Eclairage du stade
 - o Chauffage défectueux du vestiaire : Visite d'un électricien lundi 8 octobre à 11h30
 - o Installation d'un local supplémentaire

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 8 octobre 2018

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

